

55 millions d'euros pour la construction de bassins de confinement

Dossier de la rédaction de H2o
July 2017

Dans le cadre du Plan de Relance Autoroutier signé avec l'État en août 2015, la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) investit 55 millions d'euros pour protéger la ressource en eau sur son réseau. Le concessionnaire-exploitant va créer d'ici 2020, sur 25 sites de son réseau, plusieurs bassins de protection de la ressource en eau.

Ces bassins de confinement et de traitement des eaux ont pour objectif d'assurer le traitement par décantation de la pollution chronique issue du trafic. Ils sont équipés d'un ouvrage de contrôle en sortie de bassin permettant le confinement grâce à un système de vannes et de clapets. En entrée de bassin, un ouvrage de dérivation assure, une fois la pollution confinée, l'écoulement des eaux non polluées vers un circuit secondaire. Face à d'éventuels cas de pollution accidentelle, ces bassins doivent également garantir tout risque d'altération des milieux environnants. Sur ces sites, le réseau d'assainissement latéral à l'autoroute est étanchéifié, afin d'empêcher toute infiltration de polluants dans le sol. Après un premier site réalisé en 2016, sur l'A1 à Vallée de la Somme, SANEF réalisera entre fin juin et novembre 2017, les travaux d'aménagement de 10 sites sur l'A4 et 2 sites sur l'A1. Pour cette deuxième vague de travaux, 25 millions d'euros seront investis. La dernière vague concernera 12 autres sites.

Principe de fonctionnement d'un bassin de confinement

À À